

Fiche action/projet CESE voile Bretagne 2019 : **adhésion COSMOS**

Date : 6 février 2019

Nom du club : réseau EFVoile Bretagne 2019 de moins de 1 000 titres annuels

Lien avec thème des groupes de travail : emploi-formation

Objectif stratégique ou contexte :

Certaines EFVoile proposent un renouvellement des actions d'accompagnement offertes au réseau grâce aux fonds collectés par le passeport voile (ou titres de participation). Dans ce cadre, le réseau des EFVoile de Bretagne pourrait être intéressé par une aide directe à la fonction employeur grâce à une prise en charge de leur adhésion au CoSMoS.

1^{ère} organisation patronale du sport avec 97% de représentativité, le CoSMoS est négociateur de la convention collective nationale du sport, interlocuteur des pouvoirs publics (ministère des sports, ministère du travail...), gestionnaire des fonds de la formation professionnelle.

Objectifs de l'action :

Rembourser la cotisation employeur au CoSMoS pour les EFVoile bretonnes qui bénéficient d'une cotisation dans le cadre d'une offre groupée retenue par la FFVoile.

La FFVoile (pôle PDE du DESE) prend en charge l'intégralité des cotisations des EFVoile⁺¹⁰⁰⁰ du territoire.

Le CESE pourrait prendre en charge la cotisation **des autres EFVoile non prises en compte par la gratuité nationale.**

En adhérant au CoSMoS, la structure bénéficie des services ci-dessous :

- d'une permanence juridique assurée par un juriste en droit social dédié afin de répondre aux demandes d'informations et de conseils en composant le 01 58 10 06 68
- d'un accès à la plateforme juridique sur le site internet : www.cosmos.asso.fr ;
- d'un accès aux outils mis en place (modèles de contrat de travail, fiches pratiques, newsletters...) sur le site internet: www.cosmos.asso.fr

Résultats attendus :

- Satisfaction des EFVoile sur les services en ligne du COSMOS
- Baisse des coûts pour les EFV
- Proposition qui marque une évolution des actions
- Aide perceptible directement par le club

Bénéficiaires / public visé : EFVoile bretonne hors EFVoile⁺¹⁰⁰⁰ du territoire sur la base du volontariat. Une démarche de remboursement sera nécessaire auprès du CESE.

Description de l'action :

Le montant de la cotisation est fonction du nombre de salariés « Équivalents Temps Plein » de la structure :

- Non employeur 10€/ an
- Jusqu'à 7 ETP 50€/ an
- Plus de 7 à 20 ETP 100€/ an
- Plus de 20 à 50 ETP 175€/ an
- Plus de 50 à 500 ETP 600€/ an
- Plus de 500 ETP 1650€/ an

Procédure retenue : pour limiter les actes administratifs, le CESE règlera à la FFVoile le montant des adhésions enregistrées pour le réseau breton.

Budget estimé : moins de 3 000 €

Pilotage : Séverine Le floch

Partenaires associés : FFVoile –CDV- Ligue